

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 Mai 2020
BU 003 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 27

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, René BERNARD, Yann PINGUAND, Odile SIMON, Clément FORET.

A donné pouvoir : Denis BRENIAUX à Jean-François GAILLARD (Vice-Président). Jacques FAIVRE (arrivée 19h) à Claude ROMANET (Vice-Président).

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Christian JAQUIER.

Etaient absents : Christian COLIN, Jean-Marie BAILLY, Jean-Luc BROCARD, Jacky REVERCHON, Henri DORBON.

Convocation faite le : 12 mai 2020

Objet : Demande de subvention par le collectif Apis et Flore de Mesnay.

Contexte

La démarche est née d'un engagement avec la commission environnement de la municipalité de Mesnay en Mars 2019 pour l'implantation de cultures mellifères.

En 2019, trois parcelles ont étéensemencées, attestant d'un début de projet "écoresponsable" de la part d'un collectif d'apiculteurs engagés.

Le collectif Apis et Flore

Il a été fondé en novembre 2019 et son siège social est à Mesnay. Il regroupe une vingtaine d'apiculteurs amateurs.

Ses buts principaux sont le bien-être de l'abeille et l'amélioration de son environnement.

Des formations gratuites sont engagées pour les apiculteurs qui peuvent ainsi maintenir et développer les colonies de ces insectes, qui sont des pollinisateurs indispensables. Par ailleurs, l'élevage de reines a été engagé pour assurer le renouvellement des colonies. Les cotisations des adhérents permettent ces travaux et l'achat de petit matériel.

Le collectif s'est donné également pour mission l'amélioration de l'environnement de l'abeille.

Pour ce faire, il a entrepris avec les habitants de Mesnay une information pédagogique qui commence à porter ses fruits : tonte plus tardive des pelouses, arrêt des traitements chimiques, etc.

Enfin, certaines personnes ainsi que la municipalité ont accepté de confier des parcelles de terrain au collectif pour qu'y soient semées des plantes mellifères et en conséquence offrir aux insectes pollinisateurs un réservoir de nourriture en fin d'été. Période difficile en termes de nourriture, surtout ces dernières années avec les sécheresses estivales.

Achat de semences et calendrier

Le collectif sollicite la communauté de communes pour l'obtention d'une subvention d'un montant de trois cents euros (300 €) permettant l'acquisition des semences nécessaires.

Les cultures de plantes mellifères doivent être mises en place avant le 1er juin car il s'agit d'espèces de fin d'été ou de début d'automne

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 Mai 2020
BU 005 DE (SUITE)

Objet : Demande de subvention par le collectif Apis et Flore de Mesnay.

Budget

Nature	Coût
Coop Poligny, radis fourrager, 10 Kg	53,00 €
Coop Poligny, trèfle incarnat, 10 Kg	41,00 €
Coop Poligny, Phacélie, 10 Kg	106,00 €
Huilerie de Germigney, Sarrasin, 5 Kg	13,00 €
Huilerie de Germigney, Trèfle Alexandrie, 5 Kg	16,00 €
Huilerie de Germigney, Trèfle blanc, 5 Kg	47,50 €
Huilerie de Germigney, Colza Es Cabello , 5 Kg	100,00 €
Travail de préparation et logistique 1 forfait	60,00 €
Carburant pour préparation des sols	100,00 €
Déplacement et reprise des matériels	70,00 €
Total	606,50 €

Total des dépenses : 606, 50 € dont 376,5 € de semences. La Subvention sollicitée est de 300 € soit environ 49 % de la dépense.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / **APROUVE** la demande de subvention de 300 euros du collectif Apis et Flore pour 2020 ;

2 / **DONNE** pouvoir au Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Michel FRANCONY

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

